

Mais s'il est un temps favorable à cette pitié des vivants pour les morts, c'est bien le mois de novembre. Nos chers associés s'emploieront donc bien volontiers durant ce mois à diminuer la violence et la durée des souffrances des âmes du Purgatoire.

Le plus puissant moyen de secourir les âmes du Purgatoire est le sacrifice de la Messe. " Ce n'est pas en vain, dit saint Jean Chrysostome, que les Apôtres ont recommandé de faire une mention particulière des défunts dans les moments où s'immole l'adorable Victime ; ils savaient qu'ils ont grande part aux fruits de cette immolation." La divine Messe, en effet, a une valeur infinie. C'est le sang de Jésus-Christ qui y parle, qui demande justice et miséricorde : justice pour le Sauveur, car il ne fait que réclamer le prix de ses souffrances ; miséricorde pour les âmes captives, car il a le droit de leur appliquer ses mérites. C'est sa mort renouvelée mystiquement pour hâter leur vie glorieuse, ce sont ses souffrances substituées à leurs tourments. Sainte Monique, étant sur le point de mourir, disait à son Augustin : " Ne vous mettez point en peine de mon corps, faites-en ce qui vous plaira ; tout ce que je vous demande, c'est de vous souvenir de moi à l'autel du Seigneur. "

Le désir de délivrer les âmes du Purgatoire nous portera donc à assister plus pieusement à la messe et à faire célébrer des messes en leur faveur.

Nous y joindrons la communion le plus souvent possible ; la communion qui est le complément nécessaire de toute messe dont nous voulons retirer les fruits les plus abondants ; la communion qui est la condition habituellement requise pour le gain des indulgences plénières.

Et maintenant, comme toute bonne œuvre peut être offerte en vue de soulager ces chères âmes, nous multiplierons nos autres actes de piété envers le Très Saint Sacrement, qui sont à coup sûr les œuvres les plus méritoires que l'on puisse imaginer, en dehors des indulgences qui peuvent y être attachées. Dans cette intention, nous ferons de fréquentes visites à Notre-Seigneur ; nous assisterons aux processions et aux bénédictions du Très Saint Sacrement ; nous travaillerons à l'ornementation des autels, etc.

Quelle bonne et utile pensée ce sera pour nous d'offrir généralement ces œuvres en esprit de réparation pour les fautes plus ou moins graves que ces âmes auront pu commettre dans l'accomplissement de leurs devoirs eucharistiques !

Qui sait par combien d'années, de siècles peut-être, de souf-